



CHALLENGE ASAC-CHAMPAGNE 2015

Règlement

Article 1

L'ASAC Champagne organise pour ses licenciés 2015, un « Challenge ASAC-Champagne ». Celui-ci récompense tous les concurrents ayant retourné le bulletin de participation joint dans chacune des disciplines suivantes :

- Rallycross, Camion Cross, Autocross, Sprint-Car et Fol Car.
- Circuit.
- Course de côte et slalom.
- Rallye Pilotes (asphalte et terre confondus).
- Rallye Copilotes (asphalte et terre confondus).
- Rallye Véhicules Historiques Pilotes (VHC et VHRS confondus).
- Rallye Véhicules Historiques Copilotes (VHC et VHRS confondus).

Des distinctions sont accordées aux :

- Féminines (quelque soit la discipline, un challenge féminin tient compte des points acquis par les licenciées).
- Commissaires, officels et bénévoles (le challenge est explicité à l'article 6).

Article 2

Sont prises en compte les épreuves inscrites à un calendrier FIA ou FFSA s'étant déroulées en 2015. Sont retenus pour le classement final, les **6** meilleurs résultats ainsi que les points marqués selon les mêmes règles lors de la Finale de la discipline concernée.

Article 3

Les résultats avec les justificatifs officiels (classements, palmarès...) sont à adresser **au plus tard le 31 décembre 2015**

par courrier à l'adresse suivante :

ASAC-Champagne

172, chemin des Bas jardins

51530 Dizy

ou par mail : contact@asac-champagne.fr

ou par fax : 03 26 58 12 72

Article 4

Ne peuvent participer au « Challenge ASAC-Champagne » 2015 uniquement les licenciés à l'ASACC, à jour de cotisation 2015 et non classés dans les trois premiers d'un Championnat ou d'une Coupe de France ou d'un Championnat ou d'une Coupe d'Europe ou du Monde – lesdits licenciés seront les récipiendaires d'un ou plusieurs trophées.

Article 5 – Attribution des points

Le classement est établi en fonction du cumul des points acquis à la participation et aux classements des épreuves avec coefficients selon le mode suivant :

A. Rallye, rallye Véhicules Historiques, course de côte et slalom

Sont attribués les points suivants :

	Classe	Groupe	Scratch
1 ^{er}	9	8	3
2 ^e	7	5	2
3 ^e	5	3	1
4 ^e	3	2	
5 ^e	2	1	
6 ^e	1		

Les points attribués aux Finales des Coupes de France sont attribués en fonction du classement scratch, groupe et classe de cette épreuve et non du classement des Coupes de France, selon le barème ci-dessus.

B. Disciplines avec classement unique : circuit, rallycross, sprint-car, camion cross et trophées

Sont attribués les points suivants :

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e
20	15	12	10	8	7	6	5	4	3	2	1

C. Disciplines avec classements « scratch + classe » : circuit, autocross et fol car

Sont attribués les points suivants :

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e
17	12	8	4	3	2

D. Coefficients

Sont attribués les coefficients suivants :

- * 1 pour une épreuve régionale.
- * 1,5 pour une épreuve nationale ou internationale.

E. Points de participation

Sont attribués les points de participation suivants :

- * 3 points pour une épreuve régionale.
- * 4 points pour une épreuve nationale.
- * 5 points pour une épreuve internationale et une Finale de Coupe de France.

Article 6 – « Challenge ASACC Commissaires, officiels et bénévoles »

Les commissaires, officiels et bénévoles ayant officié sur les épreuves ou organisations de l'ASACC sont récompensés par une coupe ou un trophée.

Article 7

La participation au « Challenge ASAC-Champagne » implique l'acceptation et le respect de son règlement.

Tout litige transmis au siège de l'ASACC avant le 31 décembre 2015 sera soumis au bureau de l'ASACC dont les décisions sont sans appel.

En cas d'ex æquo, chaque cas sera examiné par le bureau de l'ASACC.

Article 8 – Remise des prix

La remise des prix a lieu à 19h, le samedi 9 janvier dans les locaux du Champagne Dom Caudron à Passy-Grigny (51).